

# CHARTRE DES **DROITS ET LIBERTÉS** DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

J'ai des droits et des libertés.  
Je dois aussi respecter la loi,  
les autres et le service qui  
m'accompagne.

Si mes droits et mes libertés ne  
sont pas respectés, j'en parle à la  
direction ou à une personne du  
service en qui j'ai confiance.

## 1 PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

Toutes les personnes sont  
différentes. Elles ont toutes  
les mêmes droits. J'ai le droit  
d'être respecté comme je suis.



## 2 DROIT À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

J'ai le droit d'avoir un  
accompagnement personnalisé  
qui répond à mes besoins.



## 3 DROIT À L'INFORMATION

J'ai le droit d'être informé sur  
le fonctionnement du service,  
les activités, mes droits et mes  
devoirs.



## 4 DROIT DE PARTICIPER

J'ai le droit de donner mon avis  
sur mon projet personnalisé  
et sur le service. Je peux me  
faire aider par ma famille, mon  
tuteur ou une autre personne.



## 5 DROIT AU CHANGEMENT

J'ai le droit de changer d'avis  
sur ce que l'on me propose  
et mon consentement est  
toujours recherché.



## 6 DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

Si je le souhaite et que la  
justice l'autorise, mes liens  
avec mes amis, ma famille, mes  
proches sont favorisés par le  
service.



## 7 DROIT À LA PROTECTION

J'ai le droit au secret de mes  
informations personnelles et  
d'être protégé (être soigné,  
manger à ma faim, avoir un  
logement propre...).



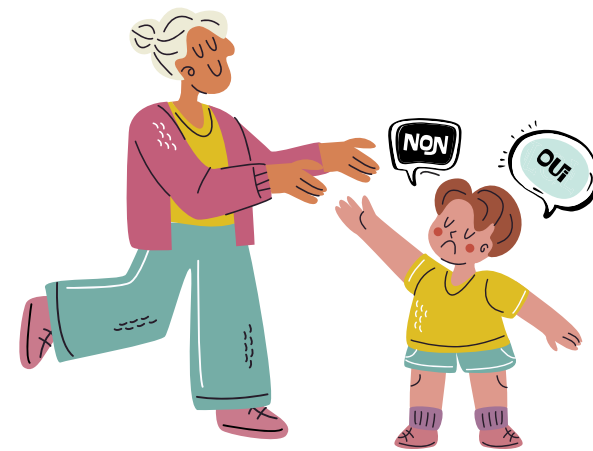
## 8 DROIT À L'AUTONOMIE

J'ai le droit de me déplacer  
librement et d'avoir des objets  
personnels. Ma capacité  
d'initiative est encouragée.



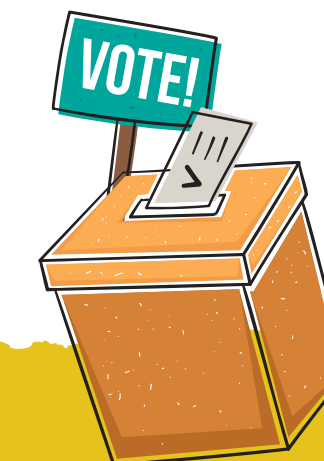
## 9 PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

J'ai le droit d'être soutenu dans  
mes projets mais aussi dans  
les moments difficiles.



## 10 DROITS CIVIQUES

Je suis un citoyen et j'ai le  
droit d'exercer mes droits  
civiques (comme voter par  
exemple).



## 11 DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

J'ai le droit d'avoir une religion.  
J'ai le droit de ne pas avoir de  
religion. Je respecte les idées  
de chacun. Je n'expose pas  
mes convictions.



## 12 DROIT À LA DIGNITÉ ET À L'INTIMITÉ

J'ai le droit à une intimité et  
que l'on respecte mon corps,  
mes sentiments et ma vie  
privée.



Selon l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles